

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 08 FEVRIER 2019
Délibération n° 2019 - 13**

13 - Expérimentation prévention et lutte contre la pauvreté – Engagement dans la démarche « territoire démonstrateur » - Approbation

Date de la convocation : le 1^{er} février 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

Présents : 80

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 14

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. SOBCZAK André), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

Absents : 3

Mme DUPORT Sandrine, Mme HAMEL Rozenn, Mme HOUEL Stéphanie

Délibération

Conseil métropolitain du 8 février 2019

13 - Expérimentation prévention et lutte contre la pauvreté – Engagement dans la démarche « territoire démonstrateur » - Approbation

Exposé

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a été initiée par l'État en 2018 – pilotée par O. Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes - autour de 6 thèmes principaux :

- Eradiquer la pauvreté des enfants,
- Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion,
- Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté,
- Favoriser l'accès aux droits et aux services, lutter contre le non-recours,
- Renforcer l'accompagnement dans la lutte contre l'exclusion,
- Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, 3 leviers sont appelés à être mobilisés :

- Un choc de participation et la rénovation du travail social
- Un pilotage de la stratégie à partir des territoires,
- Une stratégie évaluée et la mise en place d'un fonds d'investissement social.

Dans le cadre de cette démarche initiée au niveau national, dix territoires, au titre desquels figure Nantes Métropole, ont été proposés pour être « territoires démonstrateurs », afin de soutenir les acteurs locaux sur un certain nombre d'initiatives locales : 6 Départements, 2 autres Métropoles (Lyon et Toulouse) et un bassin de vie.

Ces territoires se verront dotés par l'État de moyens complémentaires pendant 3 ans pour la mise en œuvre d'actions définies localement, en accompagnement des crédits qu'ils mobiliseront dans une proportion équivalente. Les crédits apportés par l'État dans le cadre de ce conventionnement sont exclus de la base de dépenses faisant l'objet de la contractualisation financière avec l'État pour la Métropole, comme pour les communes qui la composent.

La recherche de synergies de moyens a constitué un élément de la sélection effectuée pour les territoires démonstrateurs. En particulier, et outre le dynamisme des politiques publiques locales, sont attendus des effets positifs de la mise en œuvre simultanée du plan « Logement d'abord » et d'un plan d'action local de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire de Nantes Métropole.

Si, comparée aux autres grandes agglomérations, la Métropole nantaise - avec un taux de pauvreté 11,1 % - est plutôt dans une situation de moindre vulnérabilité, il n'en demeure pas moins que ce pourcentage implique que 77 000 de ses habitants vivent, avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté¹. Près des deux tiers de ces ménages précaires sont situés sur le territoire de la Ville de Nantes.

1 60 % du revenu médian soit 1026€/mois

Pour autant, la notion de pauvreté monétaire - basée sur un seuil de ressources - peut également être complétée par d'autres analyses :

- des notions de pauvreté d'existence ou pauvreté en conditions de vie (qui prend en compte l'impossibilité de satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux listés à priori tel que le maintien du logement à une bonne température ou la capacité à payer à temps les loyers) ;
- les personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale qui cumulent pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et fort éloignement du marché du travail ;
- les personnes en insuffisance budgétaire (ressources inférieures à 75 % d'un budget de référence correspondant aux charges d'un foyer couramment admises).

Nantes Métropole, au travers de nombreux dispositifs tels que la tarification sociale de l'eau, des transports, d'actions ciblées en direction de populations spécifiques, mais aussi de documents cadres tels que le Programme Local de l'Habitat, le cadre stratégique pour l'inclusion (en partenariat avec le Département, le PLIE de Nantes métropole notamment) ou la feuille de route métropolitaine pour la transition énergétique, mène déjà une action volontaire sur le champ des solidarités. Parallèlement, les communes, directement ou au travers de leurs centres communaux d'action sociale, sont également en première ligne pour répondre aux situations des ménages les plus précaires.

Aussi, il est proposé que la démarche dans laquelle s'engage la métropole nantaise puisse s'appuyer sur :

- des actions directement mises en œuvre par les communes,
- des actions et des projets déployés dans un cadre intercommunal,
- et des actions d'envergure métropolitaine.

Pour répondre aux objectifs de la stratégie nationale et aux besoins du territoire, et en cohérence avec les actions engagées, l'accès aux droits fondamentaux des enfants et des jeunes est proposé comme axe prioritaire de la démarche métropolitaine. Il s'agira donc de proposer des actions correctrices de situations pour lesquelles la situation de pauvreté des enfants et des jeunes ou de leur entourage entrave leur accès aux droits fondamentaux.

En particulier, le droit à l'éducation, aux apprentissages et le développement des compétences, le droit à la santé, dans l'ensemble de ses composantes (accès au système de santé, alimentation suffisante et de qualité, activité physique...) constitueront le socle des actions déployées en faveur des enfants et des jeunes.

A noter que s'agissant du droit au logement, cette question est renvoyée au programme « Logement d'Abord » dans lequel est engagé Nantes Métropole.

Par ailleurs, l'accompagnement des familles monoparentales, particulièrement représentées dans les ménages en situation de précarité, devra faire l'objet d'un dispositif concerté et global.

Enfin, dans l'objectif de lutter contre le non-recours aux droits et aux services, la stratégie locale intègre, en lien avec le Département de Loire Atlantique, le déploiement du concept d'accueil social universel visant à améliorer le travail en réseau des différents points de contact avec les ménages en situation de précarité pour améliorer la prise en considération de leurs problématiques et leur orientation vers les interlocuteurs.

Les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville devront faire l'objet d'une attention toute particulière pour la mise en œuvre de la démarche locale.

Enfin, un objectif global de meilleure articulation des dispositifs mis en œuvre par les partenaires (communes, Métropole, Département...) dans un objectif de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire de Nantes Métropole constitue le socle de la stratégie locale proposée. Conformément aux orientations générales des politiques publiques métropolitaines et à la stratégie nationale, la participation des personnes concernées sera recherchée pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ce plan.

L'élaboration de la stratégie locale est assurée par Nantes Métropole en association avec l'ensemble des communes du territoire.

Il vous est proposé l'engagement de cette démarche dans le cadre de l'expérimentation proposée par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes pour une durée de 3 ans, laquelle sera conventionnée sur la même durée pour définir les engagements des parties et les financements associés.

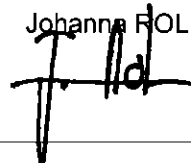
Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1 – approuve l'engagement de Nantes Métropole dans la démarche d'élaboration d'une stratégie locale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer toute convention à venir avec l'État et les partenaires afférente à cette démarche.

Nantes, le 08 février 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 15 février 2019

Transmise en préfecture le :